



SECRETARIAT GENERAL

Direction des Relations avec les Collectivités  
Territoriales et du Cadre de Vie

Bureau de l'Environnement et de l'Urbanisme

Affaire suivie par Mme SIMON

Téléphone : 0.262.40.76.34

Fax : 0.262.40.76.38

Courriel : marie-therese.simon@reunion.pref.gouv.fr

ACCUSE DE RECEPTION

Je, soussigné : Monsieur Sébastien MALDERET  
PROXIMEDIA OI  
140 E Route Nationale 3 - PK 19  
97418 LA PLAINE DES CAFRES

accuse réception

du récépissé de déclaration délivré le 27 février 2008 concernant mon activité de négoce  
et de courtage de déchets non dangereux.

*La Plaine des Cafres*, le : *19 Mars 2008*

Cachet

Signature de l'intéressé :

ADRESSE POSTALE : Rue de la Victoire - 97405 ST DENIS - STANDARD (0 262 40 77 77)

ADRESSE POSTALE : Avenue de la Victoire - 97400 ST DENIS - STANDARD (0 262 40 77 77)



## PREFECTURE DE LA REUNION

SECRETARIAT GENERAL

SAINT-DENIS, le


27 FEV. 2008

Direction des Relations avec les Collectivités Territoriales  
et du Cadre de Vie

Bureau de l'Environnement et de l'Urbanisme

Affaire suivie par Mme SIMON

 : 0.262.40.76.34

 : 0.262.40.76.38

Courriel : [marie-therese.simon@reunion.pref.gouv.fr](mailto:marie-therese.simon@reunion.pref.gouv.fr)

N° /SG/DRCTCV

- 0459

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, le récépissé de déclaration concernant votre activité de négoce et de courtage de déchets.

La déclaration devra être renouvelée tous les cinq ans.

Vous voudrez bien faire retour de l'accusé de réception ci-joint dûment daté et signé à l'adresse ci-dessous :

Monsieur le Préfet  
DRCTCV  
Bureau de l'Environnement et de l'Urbanisme  
Rue de la Victoire  
97405 SAINT-DENIS CEDEX

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet,  
pour le préfet, et par délégation  
Le Chef de Bureau

  
Sylviane BIRONNEAU

Monsieur Sébastien MALDERET  
PROXIMEDIA OI  
140 E Route Nationale 3 - PK 19  
97418 LA PLAINE DES CAFRES



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PREFECTURE DE LA REUNION

SECRETARIAT GENERAL

SAINT-DENIS, le 27 février 2008

Direction des Relations avec les Collectivités  
Territoriales et du Cadre de Vie

Bureau de l'Environnement et de l'Urbanisme

### RECEPISSE DE DECLARATION

#### LE PREFET DE LA REUNION

VU le Code de l'Environnement, notamment les articles R 541-55 à R 541-58.

délivre à la société : PROXIMEDIA O.I.

dont le siège est situé : 140 E Route Nationale 3 – PK 19  
97418 LA PLAINE DES CAFRES


récépissé de sa déclaration du : 19 février 2008

relative à son activité de négoce et de courtage de déchets non dangereux.

Récépissé n° 974 - 160 délivré le 27 février 2008 par la Préfecture de la Réunion.

La validité de ce récépissé est de cinq ans.

Le Préfet,  
pour le Préfet, et par délégation  
Le Chef de Bureau

  
Sylviane BIRONNEAU